



## Tenues et accessoires des joueurs

**Thématique : Compétitions et Pratiques Sportives**

**Destinataires : Ligues et Comités**

**Nombre de pièces jointes : 0**

**Information**

**Echéance de réponse :**

En octobre 2017, le Congrès de la FIBA a autorisé l'entrée en vigueur d'une nouvelle règle donnant la possibilité pour les joueurs et joueuses – tout en l'encadrant strictement – de se couvrir la tête lors de la pratique du basket-ball.

Conformément à l'article 517 des Règlements Généraux de la FFBB, la Fédération avait décidé de suspendre l'applicabilité de cette nouvelle réglementation aux compétitions nationales ou autres activités de basketball, organisées sous l'égide de la FFBB et/ou de ses organismes fédéraux, avant toute transposition dans ses règlements.

Le Comité Directeur a, lors de sa réunion des 7 et 8 décembre dernier, définitivement acté de la non-application de l'article spécifique à la tenue des joueurs sur le territoire national en ce qui concerne les équipements couvrant la tête.

Il en découle que les dispositions des articles 4.4.2 et suivants du Règlement Officiel de Basket-ball de la FIBA s'appliquent, à l'exception des accessoires vestimentaires servant à couvrir la tête.

Seuls sont, en conséquence, autorisés les équipements suivants :

- « *Les protections pour épaule, bras, cuisse ou jambe à condition qu'elles soient suffisamment capitonnées.*
- *Des manchettes de compression de bras ou jambe.*
- *Les genouillères si elles sont convenablement couvertes,*
- *Les protections pour nez cassé même si elles sont faites d'un matériau dur,*
- *Les protections de dents incolores et transparentes,*
- *Les lunettes si elles ne présentent aucun danger pour les autres joueurs*
- *Les bandeaux de poignet ou de tête en textile d'une largeur maximum de 10 cm. - Les bandages pour les bras, épaules, jambes, etc.*
- *Les chevillères.*

*Tous les joueurs de l'équipe doivent avoir tous leurs manchettes de compression de bras et jambe, bandeau de tête ou de poignet et bandages de la même couleur unie. »*

Concernant ce dernier point, il est rappelé qu'en France, cette règle d'obligation d'uniformité de couleur de tous les accessoires de tous les joueurs de l'équipe ne s'applique qu'aux championnats de haut-niveau : Jeep Elite, Pro B, NM1 et LFB

Une tolérance sur la couleur des accessoires est acceptée dans les autres divisions sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs une tolérance est également apportée sur la couleur des shorts qui peut être différente de celle des maillots dans les championnats autres que ceux de haut-niveau cités ci-dessus, avec préconisation pour la même couleur de maillot et de short.

**S'agissant des accessoires couvrant la tête, ceux-ci sont considérés par la Fédération comme « *inapproprié au jeu* » sont donc interdits et **le joueur ne doit pas être autorisé à participer à la rencontre** au même titre que s'il porte l'un des équipements suivants :**

- « *protections, casques, armatures ou moulures pour doigt, main, poignet, coude ou avant-bras, faites de cuir, plastique, plastique souple, métal ou toute autre substance dure, même recouverte d'un capitonnage mou,*
- *objets qui peuvent couper ou écorcher (les ongles doivent être coupés courts),*
- *accessoires de cheveux et les bijoux ».*

Le responsable de salle doit aider les arbitres (désignés ou non) à faire respecter l'application de ces dispositions.

En cas de difficultés, l'association sportive, son président et, le cas échéant, toute personne concernée, qui ne respecteraient pas ces dispositions feront l'objet de l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

Contact: Bruno VAUTHIER

E-mail : [cfo@ffbb.com](mailto:cfo@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bruno VAUTHIER Responsable Règlement de Jeu	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente FFBB	Th. BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2019-01-31 2-OFFICIELS Tenues et accessoires des joueurs VFIN.docx	